

PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 8 septembre 2020 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames les conseillères Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : M. Philippe Morneau-Hardy, conseiller

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

2020-09-149

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-09-150

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020, ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS TENUE LE 6 AOÛT 2020 POUR LA VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSE SEPTIQUE 2020-2021 ET OUVERTURE DE LA SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE CENTRALE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2020;

Il est proposé par M. Gille Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 et les comptes rendus du 6 août 2020 pour la vidange, transport et disposition des boues de fosse septique 2020-2021 et du 3 septembre 2020 pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux concernant la réfection de la route Centrale soient adoptés tel que rédigé.

2020-09-151

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 août 2020;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-09-152

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 25 août 2020;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-09-153

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 août 2020, totalisant une somme de 73 155,89 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 73 155,89 \$.

2020-09-154

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE le dépôt par la secrétaire-trésorière par intérim d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte et adopte la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 1 en date du 31 août 2020.

2020-09-155

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À ANNULER TROIS (3) CHÈQUES EN CIRCULATION DATÉS DU 20 DÉCEMBRE 2019 AU NOM DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UN MONTANT TOTAL DE 194,72 \$ À LA SUITE D'UNE MISE À JOUR DE LA MRC DE KAMOURASKA

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale par intérim à procéder à l'annulation de trois (3) chèques datés du 20 décembre 2019 au nom du Gouvernement du Québec pour un montant de 194,72 \$ à la suite d'une mise à jour de la MRC de Kamouraska.

2020-09-156

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LE MANDAT DU LABORATOIRE D'EXPERTISE DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE – RIRL 2020-999

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Guillaume Bouchard a procédé à l'analyse de la seule soumission reçue pour les travaux de contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'une section de la route Centrale – Programme RIRL 2020-999;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation faite par l'ingénieur en octroyant

le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit
Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup inc. pour
un montant de 5 989,05 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de mandater Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'une section de la route Centrale – RIRL 2020-999 au montant de 5 989,05 \$ taxes incluses.

2020-09-157

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE 3^E VERSEMENT DE
SEPTEMBRE 2020 À LA MRC DE KAMOURASKA**

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale par intérim à effectuer le 3^e versement de septembre 2020 à la MRC de Kamouraska au montant de 29 203,00 \$

2020-09-158

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 219-2020 SUR LES PISCINES
RÉSIDENTIELLES**

ATTENDU QUE le conseil municipal vise principalement à établir des normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles;

ATTENDU QUE l'objectif visé par ce règlement est d'accroître la sécurité autour des piscines et de favoriser une utilisation plus sécuritaire de ces installations;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 3 août 2020 au préalable et que le conseil déclare avoir pris connaissance dudit règlement dans les délais et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 3 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Règlement 219-2020 sur les piscines résidentielles soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : (**voir le livre des règlements**).

2020-09-159

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2020 MODIFIANT
L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT 210-2018 QUI MODIFIE LES
RÈGLEMENTS 181-2015 ET 197-2016 CONCERNANT LA GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le règlement 210-2018 modifiant le règlement 197-2016 qui modifie le règlement 181-2015 concernant la gestion des matières résiduelles déterminant les unités selon les catégories existantes dans la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter une modification à la liste des

catégories soit en ajoutant une nouvelle classification à l'article 1 du règlement 210-2018;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 3 août 2020 au préalable et que le conseil déclare avoir pris connaissance dudit règlement dans les délais et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 3 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Règlement 220-2020 modifiant l'article 1 du règlement 210-2018 qui modifie les règlements 181-2015 et 197-2016 concernant la gestion des matières résiduelles soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

2020-09-160

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 221-2020 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS

M^{me} Valérie Bourgoïn, conseillère, donne un avis de motion avec dispense de lecture pour l'adoption à une séance ultérieure du règlement 221-2020 concernant les modalités de publications des avis publics.

2020-09-161

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 221-2020 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS

Il est, par la présente, déposé par M^{me} Valérie Bourgoïn, conseillère, le projet de règlement numéro 221-2020 concernant les modalités de publications des avis publics qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

2020-09-162

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GROUPE MARIO BERNIER INC.

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de Groupe Mario Bernier inc. pour du gravier au coût de 10.25 \$ / tonne (6.25 \$/ T pour le gravier et 4,00 \$ / T pour le transport) pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale dans le cadre du Programme RIRL – 2020-999.

2020-09-163

RÉSOLUTION POUR AJOUTER UNE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE M^{ME} MARYSE OUELLET

ATTENDU QUE la carte de crédit active est au nom de M^{me} Josée Thériault et elle est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim n'est pas autorisée à utiliser une carte qui n'est pas à son nom;

ATTENDU QU' une demande pour une carte supplémentaire au nom de M^{me} Maryse Ouellet doit être faite;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte qu'une demande de carte de crédit supplémentaire soit faite au nom de M^{me} Maryse Ouellet à la limite de crédit autorisée de 1 000 \$.

2020-09-164

DEMANDE D'AUTORISATION DE M. NORMAND LÉVESQUE POUR L'OUVERTURE D'UNE PARTIE DU RANG 5 POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à la suite de la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'**Article 5 du Règlement municipal No 120-2004**, la Municipalité autorise M. Normand Lévesque à ouvrir une partie du rang 5, à partir du coin de la route du Petit-Moulin jusqu'au lot 5 726 420 pour la saison hivernale 2020-2021;

QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'Article 5 soit respecté.

2020-09-165

RECONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS EN TRAVAUX PUBLICS À TITRE DE PREMIERS INTERVENANTS AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les professionnels des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;

ATTENDU QUE les directions des travaux publics constituent une portion majeure des budgets de la ville, que ces équipes sont menées de main de maître par des gestionnaires aguerris qui doivent pouvoir composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens, et qu'une reconnaissance permettrait à ces gestionnaires d'exception d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques et de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent;

ATTENDU QUE les gestionnaires des travaux publics ressentent le besoin de standardiser et de normaliser certaines actions pour en assurer la qualité et la sécurité;

ATTENDU QUE les différentes directions en travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et qu'une reconnaissance du secteur permettrait de mieux

connaître les différents corps de métiers qui les composent, et qu'en positionnant les travaux publics comme un secteur reconnu, il sera possible de former adéquatement les ressources, d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska soit reconnu en tant que premier intervenant;

QUE le conseil municipal appuie les démarches de reconnaissance du secteur des travaux publics au Québec effectuée par l'Association des travaux publics d'Amérique auprès des instances gouvernementales.

2020-09-166

**RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 45 ménages de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QUE la direction générale transmette une copie de la résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M^{me} Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des

Finances, M. Éric Girard.

2020-09-167

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU CLUB DE VTT LES
MANIE-AQUES DE WOODBRIDGE**

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska achète une publicité insérée dans le dépliant du *Club de VTT les Manie-Aques de Woodbridge* au montant de 60,00 \$

2020-09-168

**ADHÉSION COMME MEMBRE SOUTIEN 2020-2021 AU CENTRE
PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB**

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère à titre de membre soutien pour l'année 2020-2021 au coût de 7,00 \$ et remet en don un montant de 43,00 \$;

VARIA

INFORMATIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-09-169

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 30.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale
& secrétaire-trésorière par intérim

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire